



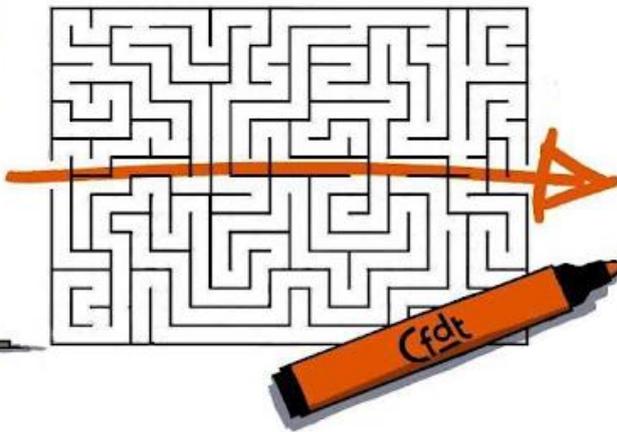
POUR ARRÊTER DE BROYER DU NOIR ? UNE SEULE SOLUTION !!!



Commission de suivi GEPP

GEPP :
SUIVRE SON PARCOURS PROFESSIONNEL !

JEU



Une nouvelle réunion de suivi de l'accord GEPP s'est tenue le 20 juin 2025. Ce fut l'occasion de faire le point sur l'ensemble des mesures de cet accord. Il s'agit du bilan cumulé du **1^{er} mai 2023** au **31 mai 2025**. Cette commission est vraisemblablement l'avant dernière avant la fin de l'accord prévue le 30 avril 2026.

Bilan global chiffré

[période du 1^{er} mai 2023 au 31 mai 2025]

Bilan cumulé :
+ de 6,9 millions d'€
(Charges patronales et salariales incluses)

Mobilité (24%)
- 1 809 538 €
- 526 actions
- 414 salarié-e-s

Environ
4,2 millions d'€
(Charges salariales incluses)
Soit
938 actions
846 salarié-e-s

MERCER (3%)
- 100 051 €
- 124 actions
- 124 salarié-e-s

Fins de carrière (73%)
- 2 425 943 €
- 288 salarié-e-s



Commission de suivi GEPP

Bilan chiffré, détaillé par société

	SANEF		SAPN		Bip&Go		SE BPNL		TOTAL	
	Montant	Nb salariés	Montant	Nb salariés	Montant	Nb salariés	Montant	Nb salariés	Montant	Nb salariés
MOBILITE	389 563 €	135	1 364 451 €	268	35 920 €	9	9 813 €	2	1 809 538 €	414
Fonctionnelle	218 685 €	81	729 209 €	124	12 750 €	4	9 813 €	2	970 457 €	211
Géographique	145 917 €	52	527 004 €	135	17 811 €	4	-	0	690 732 €	191
Externe	26 941 €	2	108 238 €	6	13 170 €	1	-	0	148 349 €	9
FINS DE CARRIERE	1 504 555 €	201	875 223 €	78	10 811 €	4	35 354 €	5	2 293 632 €	288
Mesures de fins	1 404 504 €	77	847 785 €	44	8 400 €	1	32 943 €	2	1 176 973 €	124
Démarches Mercer	100 051 €	124	27 438 €	34	2 411 €	3	2 411 €	3	100 051 €	164
TOTAL	1 894 118 €	336	2 239 674 €	346	46 731 €	13	45 167 €	7	4 103 170 €	702

Les autres mesures liées à l'accord GEPP

La GEPP, c'est aussi :

- ⇒ Une campagne « alternance » sur les réseaux sociaux,
- ⇒ **1991** entretiens annuels réalisés, (**dont 373 entretiens RH « mon rendez-vous d'orientation » réalisés ou en cours et planifiés**),
- ⇒ **93** demandes de rendez-vous RH,
- ⇒ **215** mobilités fonctionnelles,
- ⇒ **77** mobilités géographiques,
- ⇒ **170** demandes de départ en retraite,
- ⇒ **11** salariés qui ont pu vivre une période de découverte d'un autre métier,
- ⇒ **13** vis ma vie qui ont été réalisés,
- ⇒ **108** cessations anticipées d'activité en cours [5 salariés ont bénéficié d'une CAA à 36 mois]

Ce que dit l'accord GEPP !

L'accord GEPP du groupe SANEF prendra **fin le 30 avril 2026** ! Il prévoit une commission de suivi qui devrait se réunir une dernière fois d'ici à la fin de l'accord.

Ce que dit la loi !

Le Code du travail prévoit dans l'article L. 2242-20 l'obligation triennale (tous les 3 ans) de négocier un accord. Si l'employeur ne respecte pas l'obligation de mise en place de la GEPP et du maintien de la stabilité et des effectifs pour 3 ans, il encourt des risques et des sanctions.

Agenda

Ce que souhaite la CFDT !

1. 30 avril 2026, fin de l'accord GEPP actuel
2. Dès aujourd'hui, la CFDT demande l'ouverture d'une négociation en 2026, en vue d'un nouvel accord qui ira jusqu'en 2029



Pour rappel, la CFDT a été très proactive lors des négociations GEPP successives. A ce titre, La CFDT souhaite tout naturellement l'ouverture d'une négociation afin d'élaborer un nouvel accord GEPP dès les premiers mois de 2026 !

- 👉 Au vu de la pyramide des âges encore élevée, (ce qui légitime la continuité de la CAA),
- 👉 Au vu de la métamorphose actuelle et future du groupe SANEF et de ses entités,
- 👉 Au vu de la fin des concessions qui arrive,

La CFDT ne comprendrait pas que la direction réponde par une fin de non-recevoir !